

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULNOT

DU 06 FEVRIER 2026 à 18H30

Présents : Messieurs Jean-François RIBIERE ; Jean-Marie ROPP ; Patrick STRAUSS ; BAZELIN Régis ; UTTEWILLER Gilles

Mesdames Mahsa SCHWARTZWALDER ; Claudine GOUSSET ; Karine LEMAZO ; Sylviane BARROCAS, Céline VAN DER HEYDEN ;

Absents : Nathalie DONZE ; Adeline ARNOULD ; Béatrice MONNIER ; Antoine DALLONS ;

Excusé : Gilles GOSZKA

Secrétaire de séance : Claudine GOUSSET, élue à l'unanimité

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire devant s'absenter, l'ordre du jour a été légèrement modifié.

1. PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire (CCPH) a prescrit l'élaboration du PLUI valant schéma de cohérence territoriale. Il a rappelé que dans ce nouveau schéma, la commune disposerait :

- d'une surface d'un hectare pour la consommation d'espaces en extension,
- d'1 hectare 85 pour les dents creuses non consommatrices d'espaces soit au total de 2 hectares 85.

Par ailleurs, environ 2 ha de surfaces sont prévus pour la consommation d'espaces des activités économiques.

Le Conseil prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADD du PLUI.

➤ **Approuvé à l'unanimité (10/10)**

2. Réexamen des délibérations concernant les deux chemins vendus à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal avait donné un avis favorable concernant l'acquisition de deux chemins de servitude, cadastrés ZD 232 et 223.

Il avait été décidé que ces deux acquisitions se feraient sous la forme d'un acte administratif, or Monsieur le Maire étant concerné, rédacteur et signataire, il convient de passer par le biais d'actes notariés.

Les frais notariés seront à la charge du vendeur.

Monsieur le Maire étant partie prenante, il ne participe donc pas au vote.

➤ **Approuvé à l'unanimité (09/09)**

19h00 : départ de Monsieur le Maire

3. Convention AIIS.

La commune souhaitant faire appel aux services d'AIIS, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec AIIS d'un montant de 200 € pour l'année 2026.

➤ **Approuvé à l'unanimité (09/09)**

4. Autorisation Budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif (dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent) Budget communal.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser certaines dépenses avant le vote du Budget primitif de l'exercice.

Il indique que le montant total des crédits ouverts en investissement au budget communal de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 185 755.56 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de 46 438.89 € .

Comptes	Crédits ouverts 2025	LIMITE autorisée	Crédits à ouvrir 2026	
D165	0 €		€	
D20	0 €		€	
D21	185 755.56 €		2111 : 4 343 € 1085.75 en 2026 € 2132 : 8 000 € en 2025, 2 000 € en 2026 2117 : 32 006.40 € en 2025, 8 001.60 € en 2026 2151 : 135 974.48 € en 2025, 33 993.62 en 2026 2116 : 5 431.68 € en 2025, 1 357.92 en 2026 Total chapitre 21 : 185 755.56 €	
D23	0 €		€	
D27	0 €		€	
TOTAL	185 755.56 €		€	46 438.89 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de ceux inscrits en 2025 en section d'investissement pour le budget communal.

➤ **Approuvé à l'unanimité (09/09)**

5. Autorisation Budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif (dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent) Budget chaleur.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser certaines dépenses avant le vote du Budget primitif de l'exercice.

Il indique que le montant total des crédits ouverts en investissement au budget chaleur de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 91 353.21 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de 22 838.30 € .

Comptes	Crédits ouverts 2025	LIMITE autorisée	Crédits à ouvrir 2026
D165	0 €	TOTAL 21 : 22 838.30 €	€
D20	€		Au 2131 : 11 440.73 €
D21	91 353.21 €		Au 2153 : 11 397.57 €
D23	0 €		€
D27	0 €		€
TOTAL	91 353.21 €		22 838.30 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de ceux inscrits en 2025 en section d'investissement pour le budget chaleur.

➤ **Approuvé à l'unanimité (09/09)**

6. Autorisation Budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif (dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent) Budget eau.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser certaines dépenses avant le vote du Budget primitif de l'exercice.

Il indique que le montant total des crédits ouverts en investissement au budget eau de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à **210 403.78 €**. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de **52 600.94 €**.

Comptes	Crédits ouverts 2025	LIMITE autorisée	Crédits à ouvrir 2026
D165	0 €		€
D20	33 948 €		203 : 8 487 €
D21	176 455.78 €		213 : 21 148.02 2156 : 22 965.925 €
			TOTAL : 44 113.94 €
D23	€		€
D27	0 €		€
TOTAL	210 403.78 €	52 600.94 €	52 600.94 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de ceux inscrits en 2025 en section d'investissement pour le budget eau.

7. Vente des terrains du lotissement - Projet de Maison senior sur la commune.

M. STRAUSS rappelle la délibération du 26 juin 2024 concernant le projet du futur lotissement sur la commune.

A ce jour, aucun des terrains concernés n'a trouvé d'acheteur.

M. STRAUSS expose donc le projet d'une résidence sénior porté par la SCI LA CROZE sur les terrains destinés auparavant au futur lotissement.

Le Conseil Municipal adopte le projet de vente des terrains pour la somme de 120 000 € à la SCI LA CROZE.

➤ **Approuvé à l'unanimité (09/09)**

Fait à Saulnot le 10/02/2026

Le Maire, Jean-François RIBIERE

